

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 octobre 2020

DCM N° 20-10-01-16

Objet : Rectification de la DCM du 15/12/2016 portant sur l'acquisition d'un terrain dans le cadre du projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz Devant les Ponts.

Rapporteur: M. DAP

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir différents terrains situés sur le Coteau de Metz Devant-les-Ponts, afin d'y implanter des vergers associatifs. Ce projet est porté par le Comité de Quartier. Le Service Parcs, Jardins et Espaces Naturels de la Ville de Metz a, depuis, engagé la valorisation du site et replanté des mirabelliers sur les terrains acquis.

Le présent rapport a pour objet de rectifier une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération précitée, à savoir une référence cadastrale erronée permettant l'acquisition d'un de ces terrains, dans l'objectif prévu. Tous les autres termes de la délibération du 15 décembre 2016 restent inchangés, à l'exception des références cadastrales, de la surface et du prix correspondant à ce terrain précis.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération 16-12-15-22 mentionnant les références EA n° 67 au lieu de DK n° 24,

VU les accords des propriétaires concernés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** le terrain appartenant aux consorts BLADT cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DK n° 24 - 7 a 43 ca

Sur la base de 2,20 €/M², soit un montant de 1 634,60 € ;

au lieu du terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT LES PONTS

Section EA n° 67- 18 a

Sur la base de 2,20€/M², soit un montant de 3 960 € ;

cette rectification portant la superficie totale acquise à 57a75ca au lieu de 68 a32 ca ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ